CONDITIONS DE L'OFFRE BONUS + 1,80 % OCTOBRE 2026

Majoration du taux de Participation aux Bénéfices

01

Spirica propose une offre bonus de majoration de 1,80 % net du taux de Participation aux Bénéfices net servi du Fonds Euro Nouvelle Génération en Gestion Libre, pour les années 2027 et 2028. Il n'y aura pas d'application de cette majoration sur l'année 2026.

02

Les principales modalités de l'opération :

- **Période** : à partir du 14/10/2026 et jusqu'au 31/01/2027, sous réserve de disponibilité de l'enveloppe. Cette offre peut être close à tout moment de façon discrétionnaire.
- **Support** : Fonds Euro Nouvelle Génération en Gestion Libre

	Actes éligibles à l'offre bonus				
Produits	Versement Initial	Versement Libre	Opérations Programmées**	Arbitrages	Options de Gestion Financière***
L'ensemble des contrats proposant le Fonds Euro Nouvelle Génération*	✓	✓	✗	✗	✗

*Le Fonds Euro Objectif Climat et le Fonds Euro PER Nouvelle Génération ne sont pas éligibles à l'offre bonus.
**Versements libres programmés, investissement progressif, rééquilibrage automatique.
***Sécurisation des plus-values, limitation des moins-values, investissement progressif, rééquilibrage automatique.

- **Conditions d'éligibilité** :
  - **Cette offre est éligible aux personnes physiques, personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés non commerciales selon la recommandation de France Assureurs.**
- **Conditions d'investissement** :
  - Minimum 100 000 € bruts de frais sur versement
  - Maximum 5 M€ tous fonds en euros Nouvelle Génération confondus, hors Fonds Euro PER Nouvelle Génération ;
  - Seule la part du versement affectée au Fonds Euro Nouvelle Génération en Gestion Libre bénéficiera de l'offre bonus.
- **Modalités de souscription** :
  - Le support est accessible dans les parcours digitaux et en format papier, pour le versement initial et le versement libre complémentaire.
  - La signature d'un avenant au contrat est nécessaire pour pouvoir bénéficier de l'offre.

03

Pour la part désinvestie, le bonus sera versé prorata temporis de la durée d'investissement constatée en 31/12. La part du versement éligible à l'offre non désinvestie bénéficiera du bonus dans sa totalité pour l'année concernée. Tout désinvestissement sera réalisé en priorité sur les sommes issues du dernier versement affecté au Fonds Euro Nouvelle Génération puis des versements antérieurs.
En cas de rachat total du contrat et de décès du souscripteur/adhérent avant le 31/12 inclus, la valorisation annuelle du Fonds Euro Nouvelle Génération et le bonus ne seront pas versés au titre de l'année en cours.
L'Offre Bonus Octobre 2026 ne s'appliquera pas dans le cas d'un rachat réalisé sur le Contrat dans les six derniers mois avant un nouveau versement sur le Contrat.

04

A tout moment, Spirica se réserve le droit d'interrompre l'offre sans préavis, l'enveloppe étant limitée.

Documentation non contractuelle à caractère publicitaire.

Spirica, S.A. au capital de 256 359 096 euros, entreprise regie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS